

MÉMO TRI
Soyez sélectif... triez !



DIRECTIVE COMMUNALE SUR LE TRI ET L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

1. Ordures ménagères incinérables

Le ramassage des ordures ménagères a lieu au porte-à-porte **les vendredis sauf jours fériés**. Les sacs taxés doivent être déposés sur la voie publique **entre 6h00 et 8h00** le jour du ramassage. Seuls les sacs taxés (officiels) sont collectés.

Sont interdits de dépôts : sacs non officiels, sacs en papier, cartons ou autres récipients.

Pour la collecte des sacs des logements à plusieurs appartements, l'utilisation de containers compatibles avec le système de ramassage des camions est autorisée.

Tout abus sera sanctionné selon l'article 17 du Règlement communal sur la gestion des déchets.

2. Accès déchèterie

L'accès à la déchèterie est autorisé aux seuls habitants de la commune de Gimel **détenteurs de la carte de légitimation** fournie par la Commune. **Celle-ci doit être placée visiblement dans votre véhicule**. Aucune autre personne n'est admise sur le site. Sans carte de légitimation, les déchets pourraient être refusés.

3. Horaires d'ouverture, sauf jours fériés

Mercredi et vendredi

de novembre à mars : 14.30 à 18.00

d'avril à octobre : 14.30 à 19.00

Samedi

08.30 à 11.30

4. Informations importantes

- Privés : les déchets d'évacuation d'un logement, des grands débarras, de travaux de taille importante, etc., supérieurs à 1m³, doivent être annoncés à l'avance et déposés selon les instructions du responsable de la déchèterie.
- Professionnels : petits artisans, commerçants, agriculteurs, bénéficiant d'une autorisation communale, ont accès à la déchèterie le mercredi et le vendredi.
- Industriels et grands commerces : accès non autorisé. Leurs déchets doivent être traités par des entreprises spécialisées.

Pour tout renseignement, veuillez prendre contact à l'avance avec le service de voirie au 079/659.88.45 ou 079/222.68.30 ou par mail voirie@gimel.ch

5. Récupération d'objets :

Le pillage dans les bennes est interdit. La commune décline toute responsabilité en cas d'accident.

D'entente avec le personnel de la déchèterie, un objet réutilisable peut être déposé temporairement, dans le local prévu à cet effet.

Il est strictement interdit de faire commerce avec les objets déposés à la déchèterie.

La Municipalité

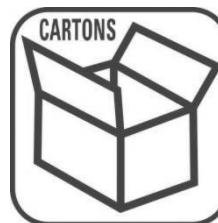


Accepté

Journaux
Publicités, magazines
Enveloppes (même avec fenêtres)

Refusé

Cartons
Papier souillé



Accepté

Cartons gris et cartons bruns
Cartons à fruits, à légumes
Cartons ondulés
Emballages en carton

Refusé

Papier
Cartons souillés
Berlingots, emballages lessive
Cartons à pizza
Emballages alimentaires

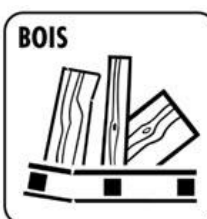


Accepté

Meubles et objets métalliques
Meubles et objets composites avec une majorité de métal
Vélos, poussettes
Canettes, barquettes à aliments, boîtes de conserve, aluminium
Couvercles métalliques

Refusé

Plastique
Déchets spéciaux
Tout appareil électrique et électronique
Aérosols



Accepté

Meubles en bois (sans revêtement, ni rembourrage)
Caisses et caissettes
Palettes, planches, portes

Refusé

Meubles rembourrés
Meubles en plastique
Grosses ferrures
Vitres de fenêtres, miroirs



Uniquement bouteilles de boisson

Points de collecte à la déchèterie



Accepté

Déchets incinérables, non recyclables de **plus de 60cm**
Fenêtres avec vitre
Peuvent toutefois être tolérés :
Les déchets incinérables, non recyclables, **non compactables** de moins de 60cm

Refusé

Sacs poubelle, petits déchets ménagés
Déchets recyclables et déchets spéciaux
Tout appareil électrique et électronique
Papier et cartons propres
Déchets inertes



Retour aux fournisseurs

En cas de doutes, demandez conseil à l'exploitant



GRAVATS

Accepté ✓

Vaisselle, vitres, miroirs, verre sécurisé

Litière de chat, pots, cailloux de jardin, terre cuite

Carrelage, éternit, plâtre en petite quantité, laine de verre, de pierre

Refusé ✗

Sacs en plastique

Matières organiques (terre, excréments, etc.)

Pots en plastique

Goudron, bitume



VERRE

Accepté ✓

Bouteilles

Bocaux

Flacons

Sans bouchon et trié par couleur

Refusé ✗

Céramique, porcelaine, vaisselle, verres à boisson

Miroirs, vitres de fenêtres, verre sécurisé

Bouchons, capsules



DÉCHETS DE JARDIN

Accepté ✓

Branches de petits diamètres

Feuilles, fleurs et plantes

Gazon

Refusé ✗

Pots en plastique ou céramique

Outils de jardin, PET, bois, ficelle



DÉCHETS DE CUISINE

Accepté ✓

Epluchures de fruits et légumes

Coquilles d'œufs

Thé – café

Restes de repas

Pain sec collecté séparément

Refusé ✗

Bouteilles, bocaux, flacons

Sacs plastique

Capsules de café-thé

Os et coquillages



DÉCHETS SPÉCIAUX

Accepté ✓

Huiles végétales et minérales

Piles, néons, ampoules écologiques-LED

Peintures, colles et tous déchets toxiques

Aérosols pleins ou vides

Refusé ✗

Déchets incinérables

Déchets recyclables



MATÉRIEL ÉLECTRIQUE

Accepté ✓

Tout appareil électrique et électronique

Aspirateurs, machines à laver et sèche-linge

Cuisinières, frigos et congélateurs

Tondeuses électriques

Ordinateurs, écrans, imprimantes, téléphones, TV, magnétoscopes, chaînes Hi-Fi, ...